

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 28 JUILLET 2021

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 22/7/2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Thierry VIRISSEL, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES

Soit douze membres présents sur quinze en exercice

**DELIBERATION PORTANT
CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ par mutation de Mr Denis Fayolle, agent de maîtrise et de la réorganisation du service technique, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service technique, et

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet au service technique à compter du 1^{er} octobre 2021 (ou dès le recrutement du remplaçant de Mr Fayolle)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique demandé le 7/7/2021

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Employé polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	c	1	0	TC
Employé polyvalent des services techniques	Adjoint technique	c	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210728-202142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2021

Certifié conforme
Valfleury le 29 juillet 2021

Le Maire
Denis LAURENT



Le vingt-huit juillet deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 22/7/2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Thierry VIRISSEL, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES

Soit douze membres présents sur quinze en exercice

DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ par démission de Mme Coralie Vautrin, employée en CDD sur un poste d'adjoint d'animation et sur un poste d'adjoint et de la réorganisation du service technique, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique au service technique, à temps non complet de 3.5 h hebdomadaires

La suppression de l'emploi d'adjoint d'animation au service cantine-périscolaire à temps non complet de 9.95 h hebdomadaires et

La création d'un emploi d'adjoint technique au service technique à temps non complet de 15 h hebdomadaires au service technique à compter du 27 août 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique demandé le 7/7/2021

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Employé en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique	c	1	0	3.5 h
Employé en charge de la propreté des locaux Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Adjoint technique	c	0	1	15 h
SERVICE CANTINE PERISCOLAIRE					
042-214203200-20210729-202141-DE					
Employé titulaire exécutoire de l'animation et du Recueil des délibérations	Adjoint d'animation	c	1	0	9.95 h
Révisé par le préfet : 31/07/2021					

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifié conforme
Valfleury le 29 juillet 2021

Le Maire
Denis LAURENT



QUESTIONS INSCRITES A L ORDRE DU JOUR

- **Rectifications** sur compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2021 :

* un container à ordures jaunes et un container à ordures noires seront installés à Créviou (et pas 2 jaunes)

* le prix initial du devis de l'entreprise Picard pour l'épareuse est de 27 367.20 € (et non 23 367.20 €)

- **Pour l'année scolaire 2021/2022**, l'école va accueillir 35 élèves + 3 élèves en Très Petite Section (enfants de moins de 3 ans). Ces derniers ne sont pas comptabilisés dans les effectifs officiels de l'Education Nationale. Ils sont accueillis, sur la base du volontariat des enseignantes, suite à une demande des élus, afin d'augmenter le nombre d'élèves de l'école. Les TPS feront leur rentrée en février 2022.

Le budget communal avait prévu l'arrivée de 5 TPS ; il sera donc amputé de 64 €.

Cependant, cet accueil va occasionner des frais non prévus au budget communal, d'environ 250 € (peinture spéciale, coin lecture, feutres adaptés, etc). Il y aura donc une augmentation globale du budget de fournitures scolaires de 186 €.

Les enseignantes remercient la commune pour le renouvellement de l'aide pédagogique d'Emilie Villet

- **Aménagement de la salle polyvalente** : suite à la première réunion organisée avec le maître d'œuvre (cabinet d'architecture Dutreuil, de Sorbiers), le planning suivant a été défini :

* octobre 2021 : esquisses et diagnostic

* novembre et décembre 2021 : dépôt du permis de construire (délai d'instruction : 6 mois)

* mai 2022 : consultation des entreprises

* septembre 2022 : début des travaux

* mai 2023 : livraison

Le diagnostic amiante a été confié à la société Diagotec de Cellieu, qui a présenté l'offre économiquement la plus intéressante. Il va être réalisé cet été.

La consultation des entreprises pour les missions « Sécurité et protection de la santé » et « contrôle technique » est en cours.

Une étude de rentabilité va être réalisée par le SIEL pour la pose de panneaux photovoltaïques. Une étude d'analyse de la solidité du toit sera également nécessaire.

Le choix du mode de chauffage n'est pas encore défini. Il est certain que ce ne sera pas au fuel (polluant) malgré que cette solution reste la plus économique et peu probable au gaz (la méthanisation n'est pas suffisamment développée). Peut-être des granules bois ou l'électricité avec une PAC ? Ces différentes options vont être étudiées.

Un bilan acoustique va être réalisé un soir de septembre, en semaine, avec diffusion de musique. Les riverains seront avertis.

La prochaine réunion avec le maître d'œuvre aura lieu le 27 octobre prochain.

- **Etude de la consommation d'énergie des bâtiments** : le Service d'Assistance et de Gestion d'Energies du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) a réalisé cette étude qui a fait apparaître un coût global moins élevé en 2020 qu'en 2019 (dû à la crise sanitaire).

Il est à noter que la pompe à chaleur de la cantine/périscolaire consomme peu d'énergie mais coûte cher : la mairie consomme 27 000 kwh pour un coût de 2 200 €, tandis que la cantine/périscolaire consomme 14 000 kwh pour un coût de 3 500 €.

- **Pass sanitaire** : Mr le Maire est en attente d'une réunion avec Mme la Préfète à ce sujet. Un courrier a été envoyé à tous les locataires de la salle polyvalente leur indiquant qu'ils devront vérifier le pass sanitaire des participants à leur manifestation quand celle-ci compte + de 50 personnes

ECOLE

- **La remise des cadeaux aux CM2** a été très appréciée par les enfants, les parents et les enseignantes. Mr le Maire a prononcé un discours avec un petit mot personnalisé pour chaque élève.
- **Cantine scolaire** : des solutions sont à l'étude pour pallier à une température insuffisante des plats
- **A la demande de Florence Garnier**, les effectifs de la cantine ne seront plus transmis par elle-même au Val Gourmand, mais par une de ses collègues
- **Les fresques** sur les murs de l'école sont terminées
- **Les enseignantes de l'école ont organisé fin juin une course assez originale** : les élèves devaient faire des tours du terrain de boules (de la place de la mairie) en courant, mais auparavant, leurs parrains (parents, amis, etc) devaient s'engager à verser une certaine somme d'argent par tour effectué. Ce challenge était organisé au profit de l'association Ela. Ce sont 1 800 € qui ont ainsi pu être récoltés. Certains enfants ont réalisé plus de 30 tours ! Bravo aux petits sportifs et aux organisatrices !

COMMUNICATION – CULTURE

- **Le concert de Frédéric Bobin** aura lieu le vendredi 27/8/21 à 20h sur la place du village (ou dans la salle polyvalente en cas d'intempérie) dans le cadre des Z'estivales organisés par St Etienne Métropole. Le podium sera prêté par la commune de Sorbiers. Un espace sera délimité par des barrières et de la rubalise afin de pouvoir vérifier le pass sanitaire du public. Des bancs seront installés pour une soixantaine de spectateurs prévus
- **Une communication** sur Illiwap et sur le site de la commune va être faite concernant l'opération « Tranquillité vacances » par laquelle les personnes peuvent signaler leur absence à la gendarmerie. Il est nécessaire de remplir un formulaire et de se rendre dans une gendarmerie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile

VOIRIE

- **L'épareuse** a été livrée le 21/7/21 et a aussitôt été employée par les services techniques
- **L'enrochement** sous l'école est terminé ; les travaux se sont bien déroulés. Quelques finitions restent à faire
- **Les services communaux** ont réalisé un aménagement sur un chemin en terre, situé au-dessus du village, afin que de la boue ne se déverse pas sur la route départementale
- **St Etienne Métropole a posé des blocs de béton** sur la route départementale, dans un virage avant le Col de la Gachet
- **Le fauchage des talus et l'entretien de la voirie** situés entre les panneaux d'agglomération, seront désormais réalisés par la commune et plus par St Etienne Métropole
- **Plusieurs problèmes sur des fils de téléphone** sont à signaler à différents endroits de la commune

DIVERS

- **Mme Véronique Ciraolo** a été recrutée pour le remplacement de Mme Coralie Vautrin qui ne souhaite pas renouveler ses contrats. Mme Ciraolo assurera le ménage de l'école, de la mairie, de la salle des associations et de la salle polyvalente. Elle commencera une partie de ses fonctions fin août 2021.
- **Des plaintes de riverains** pour bruits intempestifs ont été déposées en mairie :

* concernant les joueurs de boules les jeudis soirs sur le terrain de la place de la mairie. Des affiches ont été apposées sur le terrain indiquant que le bruit doit cesser après 22h. Dans un proche avenir, ces personnes devraient aller jouer aux boules à Cellieu, où un terrain de pétanque va être aménagé

* concernant les locations de la salle polyvalente. Des affiches vont être apposées dans le hall d'entrée et un rappel des bonnes pratiques va être signifié lors de la remise des clés

- **Les associations** Dr Clown, France Alzheimer et l'ADAPEI remercient la commune pour les subventions allouées.

- **Eoliennes** : la Préfecture accuse réception du vœu du Conseil et l'envoie à l'unité interdépartemental d'aménagement de la Région.
La commune de St Christo en Jarez indique que son Conseil Municipal a voté contre cette implantation

- **le PLU** prévoit la création d'une aire de retournement aux Plantées, devant le terrain de Mme Gisèle Bonjour. Cela implique l'acquisition par la commune d'une bande de 176 m². Cette opération était prévue dans le budget communal sur la base de 40 €/m². La propriétaire, qui est en train de vendre son terrain, en souhaite 80 €/m². Etant donné que le terrain est très en pente, cette somme paraît élevée.